



Possibilité CDI mais CNI périmée

Par Hellburn

Bonjour à tous,

Je suis actuellement AESH dans une école.

Cela fait 3 ans que je travaille pour eux et j'ai reçu un mail de leur part pour un recueil de donnée en vue d'une CDisation.

J'ai donné tous les documents mais ma carte d'identité n'est plus valable depuis 2020.

Les documents ont été transmis tout de même car il faut les rendre avant le 5 mai.

A ce moment-là, je m'étais rendu en Mairie (période covid); Ils ne pouvaient me recevoir et m'ont dit que ma carte était encore valide 5 ans (je n'ai pas eu problème depuis).

Mais là, dans le mail, il précise une carte en cours de validité, je rappelle ma Mairie pour leur demander si cela est toujours d'actualité et le monsieur me demande si j'étais mineur ou majeur lors de la délivrance de la carte (j'avais 17ans et 4mois) et donc j'apprends en fait que ma carte n'est même plus valide...

Donc bien sûr, j'ai quand même un RDV mairie pour refaire la carte le 30 mai (donc largement dépassé pour les documents)

mais est-ce que cela peut-faire en sorte que je peux ne pas être pris pour un contrat ?

D'ailleurs, lors de mon premier contrat de 3 ans, la carte était déjà périmée...

Par TUT03

Bonjour

avez vous cherché une commune alentours où les délais seraient moins longs ? notamment en milieu rural

sinon voir ci dessous pour la validité de votre cni

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35005]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35005
[/url]

Par Hellburn

Oui elle est belle et bien périmée et c'est la Mairie qui m'a donné une fausse information dès le départ.

J'ai regardé des villes alentours et c'est parfois encore plus long comme délai...